



CD75\_PV\_BD\_CD\_7

Comité Parisien de Basketball  
Comité Directeur

Procès-verbal du 13/03/2020

Présents: Oumar Dia (Président) - Jeanne Besse - Christelle Couleuvre- Dominique Proville- Kadiatou Tapily-  
Didier Claude- -Marilyn Orlandini- Yann Barbitch-- Guillaume Guérin

Excusés: Jacques Nadjar- Delphine Germain- Mandiaye Ndiaye- Bruce Fortassin- Arthur Oriol

Absents : François Bicais- Isabelle Pelah Women

Invité : Alain Savigny

1. **Validation du dernier PV en date du 07/02/2020 :** Validé après modifications

## 2. Retour Réunion Zone Nord

- Offres de licences : La dématérialisation de la licence fédérale se fait sur 3 saisons.
- Le licencié devient acteur de la saisie de ses informations pour adhérer à la FFBB
- Les clubs procéderont au contrôle des informations saisies et au choix des licenciés à préinscrire
- Les organes fédéraux valideront définitivement la prise de licence
- L'envoi par email au licencié de la licence dématérialisée est automatisé
- Suppression des familles
- Nouveau type de licences
- Une dématérialisation complète de la gestion de la démission dans le cadre des mutations (plus d'envoi de lettre au club d'origine)
- Une dématérialisation du dossier d'inscription de licence (formulaire, certificat médical, questionnaire de santé, carte d'identité, charte d'engagement... numérisés)
- 2 outils pour la gestion de la licence dématérialisée : FBI pour les clubs et comités, au travers de nouveaux écrans de gestion des licences et e-licence pour les licenciés, pour y saisir leurs données de préinscription à la licence
- Pour la saison 2020-2021, les licences dites complexes n'entent pas dans le champ de la dématérialisation (mutation étranger, étranger hors eee, licences de couleur jaune ou orange, si compétition nationale ou pré nationale, licences T, ASP et AST.

## 3. RH et EPIDEMIE

- ANS : (ex CNDS) : La plateforme pour les demandes des dossiers clubs et comités va ouvrir courant avril
- Comme prévu, Marlyse Bourdeau a commencé sa mission au sein du CPBB en février.
- Le Président a organisé une réunion avec les deux salariés en charge de la Technique afin d'organiser les différentes tâches. Le but est de travailler ensemble et de faire progresser la Technique, conformément au nouveau cahier des charges 2020/2024.
- Formation des cadres : 100 % Marlyse
- Formation du joueur: 50 % Marlyse et 50 % Geoffroy.
- Geoffroy a demandé une réunion afin de clarifier certains points, Yann et Guillaume animeront cette réunion dès que possible.
- Le 24 mars devait avoir lieu la première audience devant le bureau de conciliation et d'orientation au prudhomme dans l'affaire qui nous oppose à un de nos salariés. Le CD ne conciliera pas et reste dans l'attente des justifications des demandes du salarié.
- Une fausse information concernant l'atteinte par le corona virus d'une jeune joueuse du CSMF a entraîné un signalement. La Maman de la joueuse a confirmé que c'était une mauvaise information et n'a pas apprécié le procédé.
- Dans la cadre du corona virus, Geoffroy sera amené à faire du télétravail, habitant dans l'Oise, région fortement atteinte.
- Pour les autres salariés, la situation sera revue en fonction de l'évolution de l'épidémie, à noter que Camille n'aurait pas le matériel nécessaire pour travailler de chez elle. (proposition de télétravail en fonction du matériel informatique disponible)

#### 4. DISPOSITIONS FINANCIERES et TRESORERIE

- En l'absence du trésorier il est impossible d'avoir une situation exacte des comptes et de la trésorerie. Il sera relancé afin que nous ayons tous les éléments comptables en main pour le prochain CD et nous restons dans l'attente d'informations des dispositions financières de la FFBB et de la LIFBB pour la saison 20-21.

#### 6. Nouveau Site

- Nouveau site en ligne, à alimenter.
- Tous les PV CD et BD ont été mis en ligne sur EFFBB. Ils sont à envoyer à Camille et Guillaume.
- Les commissions sont invitées à envoyer des documents à publier sur le site.

#### 7. Projet Règlement saison 2020/2021

- La Commission fait une relecture des règlements afin de rectifier les diverses coquilles.
- Règlement mini basket révisé, notamment le règlement U11 1<sup>ère</sup> division.
- Le projet devra être envoyé aux membres du CD avant le prochain CD.

#### 8. Commissions

##### *Commission Sportive*

- Cartes de séjour périmée et non représentée dans les 15 jours : Maintien des notifications : matchs perdus par pénalité pour le CSMF et La Main au Panier
- Les matchs reportés de décembre, ont eu un délai de report de deux mois. Date limite 08/09 janvier. Suite aux grèves la rencontre entre ASVAL et CSP 19 n'a pu avoir lieu. CSP 19 fait des rappels à l'ASVAL afin de jouer cette rencontre dans les délais impartis. L'ASVAL fait une demande de dérogation pour le 22 février, dérogation hors délai refusée. Nouvelle dérogation pour le 9 janvier à 09 :00 mais CSP 19 joue le samedi soir : Validation du forfait de l'ASVAL.
- Pas d'appel de la part de Paris SUD.
- Pb 15 a inscrit, par deux fois, manuellement dans la e marque un joueur non qualifié. L'entraîneur a adressé à la commission un courrier expliquant s'il s'est trompé : Maintien de la décision : match perdu par pénalité.
- A vérifier que tous les OTM ayant officié lors de l'open U11 en novembre aient bien été réglés.

##### *Commission CDO*

- Les réclamations ont été traitées. Le Président de la CDO doit se rapprocher du secrétariat pour l'envoi des attendus.
- En février a eu lieu un camp d'arbitres au Stade Français. 6 Nouveaux arbitres ont été confirmés.
- Samy, notre Ado, met tout en œuvre pour satisfaire ses missions. Ses comptes rendus clairs et précis sont appréciés.
- A ce jour, les arbitres sont bien indemnisés.
- Regret de n'avoir pas pu mettre ne place cette saison les observations arbitres.

#### 9. Préparation AG

- Toujours pas de lieu soit le 5, soit le 12 juin 2019.
- Chaque association représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses licenciés établi au 31 mars précédant l'AG.
- Le délai de convocation concernant l'Assemblée Générale Elective est de 45 jours (par tout moyen écrit, courrier, courriel, site internet officiel...)
- L'ordre du jour doit être diffusé par les mêmes moyens au moins 10 jours avant la date de l'AG
- Le comité départemental est administré par un Comité Directeur de 18 membres. Il comprend nécessairement un médecin. Si aucun candidat ne présente cette qualité, le poste reste vacant.
- Le Comité Départemental comprend au moins un nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciés

- Les candidatures au comité directeur doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception au siège du Comité au moins trente (30) jours avant la date de l'assemblée générale, le cachet de la poste faisant foi.
- La liste après étude de la recevabilité des candidatures, est arrêtée par la Commission électorale nommée par le Comité Directeur et composée de licenciés non candidats à l'élection. Elle est adressée à chaque association membre de l'assemblée générale au moins quinze (15) jours avant l'assemblée générale
- Une commission de vérification des pouvoirs dont les membres doivent être désignés par le bureau. Elle s'assure de la validité des pouvoirs des personnes présentes. Elle statue, sans appel, sur toute contestation se rapportant aux pouvoirs.

## 9. Divers

- Un tour de table est fait afin que chacun s'exprime sur un éventuel prochain mandat.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

Le Président  
Oumar DIA



(PV Validé en date du 07/04/2020)

La Secrétaire Générale  
Marilyn Orlandini

